



RÉGIE DE L'EAU
EUROMÉTROPOLE DE METZ

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 37/2024

SÉANCE DU MERCREDI 2 OCTOBRE 2024

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le mardi 24 septembre 2024)

Présents : 11

Absents : 8

(Pouvoirs : 2)

Présents : Mesdames Yolande VON HOF, Véronique KREMER, Messieurs Jean-Luc BOHL, Michel DUMONT, Philippe HARDY, François HENRION, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Bernard STAUDT, Salvatore TABONE, Lucien VETSCH.

Absents excusés : Bertrand DUVAL (pouvoir donné à François HENRION)
Michel LISSMANN (pouvoir donné à Pierre MUEL)

Claire ANCEL, Jean BAUCHEZ, Antoine DORR, Thierry HORY, Odile JACOB-VARLET, Frédéric NAVROT

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - ATTRIBUTION DU MARCHE MP2024-09 DE LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES LEGERS ET UTILITAIRES

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'une consultation a été engagée en vue du renouvellement d'une partie du parc de véhicules de la Régie par la location longue durée de véhicules légers et utilitaires, dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique, selon une procédure adaptée, librement définie par l'entité adjudicatrice.

Cette consultation a été lancée le 2 août 2024 pour une remise des offres fixée au 9 septembre 2024 à 17H00.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offre se sont réunis le 2 octobre 2024 à 14H00 afin de procéder l'examen du rapport d'analyse des offres.

Après présentation de l'analyse des offres et conformément à l'avis de la CAO, compte tenu de l'écart de prix entre l'estimation initiale de 127 000 € HT et les deux offres présentées Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration :

- de déclarer ce marché infructueux.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de Metz Métropole en date du 22 septembre 2020, portant sur les modalités de passation des contrats, actes et marchés et des délégations du Conseil d'Administration à la Directrice,

Vu l'avis de la CAO,

DECLARE infructueux le marché MP2024-09 relatif à la location longue durée de véhicules légers et utilitaires.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 2 octobre 2024,

Le Président,



Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.